



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 119/22

Objet

Désaffiliation de la CAGD au
Centre de Gestion du Jura à
compter du 1er janvier 2023

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Isabelle MANGIN

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 12
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 17 novembre 2022
Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M Rebillard, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B Gagnoux, J.L Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M Daubigney, C. Riotte à J.L Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L Bonin, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, H. Thevenin, P. Verne.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment l'article 6 précisant que « Lorsque les effectifs d'un établissement public administratif affilié à titre obligatoire atteignent ou dépassent 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet, cet établissement public reste affilié, sauf si, dans un délai de trois mois à compter du dépassement du seuil, l'établissement public a notifié au Centre de Gestion sa décision de retrait. L'affiliation prend fin de plein droit le 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de notification de la décision. »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun du 17 juin 2021 portant sur le principe de création des services communs,

Vu la délibération n° GD48/21 du 29 juin 2021 du Conseil Communautaire relative à la création de services communs,

Vu la délibération n°21.12.07.48 du 12 juillet 2021 du Conseil Municipal relative à l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des agents de la Ville de Dole qui exercent en totalité leurs missions pour les services communs et la mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des agents de la Ville de Dole qui exercent une partie de leurs fonctions pour les services communs depuis le 1^{er} janvier 2022,

Vu le courrier établi le 21 septembre 2021 par le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole informant le Président du Centre de Gestion du Jura de ces dispositions applicables au 1^{er} janvier 2022,

Vu le courrier en réponse du 10 octobre 2021 du Président du Centre de Gestion du Jura accusant réception de la demande de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole concernant sa désaffiliation au Centre de Gestion du Jura intervenant au 1^{er} janvier 2023,

Considérant que les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dépassent le seuil d'affiliation obligatoire au Centre de Gestion du Jura depuis le 1^{er} janvier 2022 et que la désaffiliation ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Centre de Gestion du Jura à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Centre de Gestion du Jura

